

Juin 2014 N° 62

Editorial

Le 9 février 2013, le journal la Gente publie un article intitulé "L'hypocrisie et l'autocensure des organisations des droits de l'Homme". En résumé l'article accuse plusieurs dirigeants d'organisations qui luttent pour la promotion des droits de l'Homme, dont la Señora Vilma Nuñez fondatrice du CENIDH, de fonctionner selon un double standard moral lorsqu'il s'agit de dénoncer des violations des droits de l'Homme. L'article souligne le manque total de principe de ces organisations ainsi que leur caractère mercenaire et démagogique et les accuse d'être des partis d'opposition au service de puissances étrangères. L'article continue en soulignant le fait que pour ces organisations la défense des droits de l'Homme n'est qu'une excuse pour décrédibiliser le parti au pouvoir en l'accusant de tous les torts.



Manifestation à Managua, Nicaragua. Photo: CENIDH

2 avril 2014, Pierre Espérance, le Secrétaire général de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme en Haïti, recevait une enveloppe avec une balle à l'intérieur… Intimidation et menace directe sur un défenseur des droits humains haïtien.

Quelques semaines plus tôt, le 8 février, le coordinateur de la Plateforme des organisations haïtienne des droits humains, Daniel Dorsinvil, était abattu avec sa femme, en plein après-midi à Port-au-Prince… Elimination brutale d'une personne engagée de longue date pour la cause des droits humains en Haïti, élimination d'une personne «gênante».

Le 1er juin 2013, Jairo Mora Sandoval, jeune militant écologiste costaricien était tué sur une plage de la côte atlantique du Costa Rica…

Haïti, Costa Rica, 2 des pays où Eirene Suisse collabore avec des acteurs locaux engagés, d'une manière ou d'une autre, directement ou indirectement, en faveur de la promotion et de la protection des droits humains. A travers l'envoi de nos volontaires, nous venons renforcer leurs actions localement. Mais une autre partie de notre travail et de notre responsabilité consiste également à les appuyer en relayant leur lutte et, le cas échéant, en dénonçant chez nous, dans nos cercles et au-delà, les pressions et parfois même les exactions auxquelles leurs collaborateurs sont soumis.

Il ne fait pas bon d'élever la voix sous certaines latitudes: on s'expose, on risque sa réputation, lorsqu'il ne s'agit pas de sa peau, pour défendre des principes universels et des idéaux.

Dans les pays où l'Etat est défaillant et l'Etat de droit plus garanti, l'arbitraire et la loi du plus fort prédominent et les défenseurs des droits de l'Homme sont immanquablement des cibles. Sous les régimes autoritaires, ils sont généralement perçus comme des opposants et rentrent dans l'œil du cyclone. Mais les démocraties sont loin d'être à l'abri des abus et de l'intimidation à leur encontre, quand bien même des textes, des processus et des instances de protection existent: il faut rester vigilant pour que les droits humains et leurs défenseurs soient respectés.

Tout un chacun est potentiellement un défenseur des droits humains, du moment où il s'engage pour la défense pacifique de ceux-ci.

B. Faidutti Lueber

Sommaire

Nicaragua

Culture de la paix versus culture de la violence

La promotion d'une Culture de la paix en Amérique centrale se situe dans un contexte bien particulier: Le Nicaragua, comme d'autres pays voisins, a été secoué par une guerre civile il n'y a pas longtemps. Après une décennie de conflit armé qui a pris fin en 1990, la vingtaine d'années sans guerre passée depuis, et acquise à ce jour, est une victoire sur la violence armée qui mérite d'être relevée, car sans précédent dans l'histoire récente du pays. Bien que fragile, le cadre est propice à l'accueil d'une Culture de la paix telle que promue par l'IMLK, «l'Institut Martin Luther King» de l'Université Polytechnique du Nicaragua, que Paula Eger a intégré au début 2014 en vue d'appuyer la création d'un observatoire des droits humains.


Cours en culture de paix. Photo: P. Eger

Quel impact peut avoir un Institut universitaire dans la construction de la paix?
Voilà la question que je me pose à l'heure de commencer ma «mission» comme volontaire à l'IMLK. L'activité de l'Institut est pluridisciplinaire. De par sa tâche première en éducation et formation, un des axes principaux est la promotion du paradigme de la Culture de la paix, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Université. L'Institut vise également la recherche, la publication et l'action sociale.

L'éducation à une Culture de la paix a été initiée par l'Institut pour l'ensemble des filières académiques de la UPOLI (Université polytechnique du Nicaragua). Elle a été intégrée au cursus universitaire par l'Alma Mater, de manière à ce que tous les étudiants reçoivent une formation de base en Culture de la paix. Ces cours sont dispensés par des enseignant-e-s universitaires d'orientation diverse: philosophes, sociologues, historiens, juristes, théologiens, etc. qui ont été formés pour cette matière. La liberté est laissée à chacun-e-s d'entre eux/elles d'alimenter le cours selon sa spécialisation professionnelle. Ceci correspond au concept large et inclusif de la Culture de la paix.

La Culture de la paix – un concept holistique
L'Institut a vu le jour en 1993, peu après la pacification dans le pays, à l'initiative de son fondateur et actuel directeur Denis Torres. L'idée fondamentale qui sous-tend son travail est de passer d'une culture de violence, dont le pays a souffert, à une Culture de la paix qui se construit à plusieurs niveaux. Une des sources d'inspiration du travail de l'IMLK est une résolution de l'ONU de 1999.
Selon la définition des Nations Unies, dans sa résolution de l'Assemblée générale A/RES/53/243, nommée Déclaration et Programme d'action sur une culture de la paix, art.1, «*La culture de la paix peut être définie comme l'ensemble des valeurs, des attitudes, des traditions, des comportements et des modes de vie fondés sur: Le respect de la vie, le rejet de la violence et la promotion et la pratique de la non-violence par l'éducation, le dialogue et la coopération; […]*».

Cette même résolution souligne l'importance de l'éducation (art.4): «*L'éducation à tous les niveaux est l'un des principaux moyens d'édifier une culture de la paix. Dans ce contexte, l'éducation dans le domaine des droits de l'homme revêt une importance particulière.*»

Ce paradigme de la Culture de la paix, adopté également par l'UNESCO, va au-delà de la fin des conflits armés. Selon sa définition, la paix n'est pas simplement l'absence de conflit, mais requiert un processus positif, dynamique et participatif qui promeut le dialogue et où les conflits sont résolus dans un esprit de compréhension et de coopération mutuelle.

Dans cette perspective, l'IMLK a été pionnier pour officialiser et intégrer les efforts de l'éducation à la Culture de la paix au sein d'une institution académique. Il a d'ailleurs conçu un programme d'enseignement pour l'Université à cette fin. Les matières enseignées sont principalement les droits humains, les questions de genre, la démocratie, la non-violence et la résolution pacifique des conflits. Certains enseignants incluent également des aspects pratiques, de terrain, comme les visites d'ONG, de prisons ou d'institutions sociales. Ainsi, les étudiants sont sensibilisés et préparés dans les différentes filières à leur avenir sous l'aspect des droits humains, et surtout à relever ensemble le défi de la construction d'une paix durable.

Formation en droits humains pour la Police nationale
L'IMLK étant un Institut d'Investigation et d'Action Sociale, il n'agit donc pas seulement à l'intérieur, mais également à l'extérieur de l'Université, afin de promouvoir le paradigme de la Culture de la paix. Ainsi, dans le cadre d'une coopération entre l'IMLK et l'Académie de la Police «Walter Mendoza», une formation continue a été réalisée et dispensée pour l'ensemble de la Police nationale avec le «Programme National d'Education, de Formation et Publication en Droits Humains, Etat de Droit et Droits de la Femme». Ce programme comprenait une formation post-grade, des séminaires et ateliers de sensibilisation en droits humains, ainsi que la diffusion à large échelle de textes fondamentaux. Plus de 3000 personnes, provenant de tous les niveaux hiérarchiques de la Police nationale, ont assisté à cette formation. Voilà un exemple d'une coopération fructueuse entre l'IMLK et une institution étatique en matière des droits de l'Homme.

P. Eger, volontaire à Managua


Etudiante en marketing présente son travail en droits humains. Photo: P. Eger

Nicaragua

Le rôle et la situation des «Défenseurs des droits de l'Homme[1]»

Depuis le début de l'année, Laurence Murat a rejoint le Centro Nicaragüense de Derechos Humanos, le CENIDH, qui, comme son nom l'indique, est une institution engagée dans la promotion et la défense des droits de l'Homme au Nicaragua, une organisation de défenseurs des droits humains. Laurence vient renforcer le travail d'information/sensibilisation sur les droits humains mené par le CENIDH auprès de la population nicaraguayenne. Le CENIDH part du postulat que des personnes bien informées sur leurs droits seront mieux à même de les défendre.



Manifestation au Nicaragua. Photo: CENIDH

Le 2 avril 2011, une manifestation organisée par la société civile prit un tour dramatique lorsque les forces de l'ordre empêchèrent des participants appartenant au CENIDH d'entrer sur le site de la manifestation. Certains des collaborateurs du CENIDH reçurent des coups de la Police Nationale, certains membres furent même sérieusement blessés et durent recevoir des soins hospitaliers.

Qui sont les défenseurs des droits humains ?

La Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme de l'ONU de 1998 se réfère aux «*individus, groupes et associations [qui contribuent à] l'élimination effective de toutes les violations des droits de l'Homme et des libertés fondamentales des peuples et des personnes*». Selon cette large définition, il peut s'agir de toute personne ou de tout groupe de personnes qui s'occupe de promouvoir les droits de l'Homme, l'éventail allant des organisations intergouvernementales aux individus actifs dans leur communauté.

Ce qui caractérise le mieux un défenseur des droits de l'Homme c'est la nature du travail qu'il accomplit. Il n'est pas forcément connu pour être un «militant des droits de l'Homme» ou pour travailler dans une organisation dont le nom fait référence aux droits de l'Homme.

Fonctionnement du CENIDH

Le CENIDH est composé d'employés salariés, qui effectuent un travail de promotion, de mobilisation et d'éducation sur les droits de l'Homme. Ils mènent des actions pour mobiliser le public et les principaux acteurs de la scène politique et judiciaire, renseignent les acteurs internationaux sur les violations commises dans le pays et assurent un travail d'enquête.

En plus de ses salariés, le CENIDH fait appel à des volontaires désireux d'intégrer son réseau de promoteurs des droits de l'Homme: "la Red Padre Cesar Jerez", composé d'hommes et de femmes souhaitant en apprendre plus sur les droits de l'Homme et se mettre au service de leur communauté. A travers un cycle de formation comportant différents modules d'apprentissage sur les droits de l'Homme, ainsi que sur les méthodes formelles et informelles de défense de ces droits, les participants acquièrent des compétences leur permettant de recueillir des plaintes concernant des violations mais aussi d'accompagner les victimes dans le processus de dénonciation des autorités ou de tierces personnes. Ces promoteurs agissent également en tant que porte-paroles des droits de l'Homme dans leurs communautés, organisant des séminaires ou réalisant des enquêtes sur le niveau de satisfaction des gens, par exemple sur le système de santé, ou encore rédigeant des appels aux autorités locales afin d'améliorer certains services.

Obstacles rencontrés par les défenseurs du CENIDH

Les salariés du CENIDH et les promoteurs des droits de l'Homme ne sont pas tous exposés aux mêmes risques dans leur travail de promotion. La directrice du CENIDH et certains de ses collaborateurs ont été l'objet de diffamation à plusieurs reprises dans les journaux. Ils ont étés victimes de campagnes de dénigrement, objets de déclarations contre leur intégrité et leur moralité véhiculées par des médias contrôlés par l'État qui présentent régulièrement le CENIDH comme un organisme anti-gouvernemental. D'autres employés ont été menacés et même blessés lors de manifestations organisées de manière pacifique pour la défense de droits.

1 L'expression «défenseur des droits de l'Homme» s'utilise de plus en plus fréquemment depuis l'adoption de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme en 1998. Jusque-là, les termes les plus couramment utilisés étaient notamment «militant», «professionnel», «travailleur» ou «surveillant» des droits de l'Homme.

Du côté des promoteurs, certains jeunes ont eu des problèmes avec leurs écoles qui leur ont reproché d'être des fauteurs de troubles en raison de leurs activités avec le CENIDH; certains ont même subit des menaces d'éviction s'ils ne cessaient pas leurs activités de promotion.

Un cas beaucoup plus grave m'a été rapporté dans la communauté de Jinotepe. Un jeune de 17 ans, promoteur du CENIDH depuis quelques années, a été retrouvé assassiné il y a de cela six mois. Sa famille est persuadée que ce sont ses activités de promoteur qui ont causé sa mort. Jinotepe est une ville où la criminalité est assez élevée et l'incivilité citoyenne fréquente. Ce jeune avait accompagné plusieurs victimes à la police afin de dénoncer les auteurs de ces violences. Il est bien sur impossible d'affirmer que ses activités de promoteur ont un quelconque lien avec son assassinat mais il demeure important que ce genre d'acte soit poursuivi de manière efficace par les autorités policières et judiciaires.

Que faire?

Les forces de l'ordre sont bien souvent les principaux auteurs de violation aux droits de l'Homme. Il serait donc primordial que le Ministère de l'Intérieur veille à ce que les responsables de la sécurité intérieure reçoivent une formation adéquate dans le domaine du respect des droits des citoyens (cf. article P. Eger).

Les médias, s'ils étaient indépendants du pouvoir central, pourraient jouer un rôle capital pour soutenir les défenseurs des droits de l'Homme en publiant des articles sur les violations dont ils sont victimes et en incitant le public à soutenir leur action. Ils pourraient également réagir aux tentatives de diffamation dont sont l'objet les défenseurs des droits de l'Homme en contestant les fausses accusations qui assimilent les défenseurs des droits de l'Homme à des terroristes, des criminels, ou des agents subversifs.

Les compagnies privées devraient être incitées à accorder l'attention voulue aux préoccupations dont leur font part les défenseurs des droits de l'Homme. Elles ne devraient pas être autorisées à demander, explicitement ou implicitement, aux autorités de l'État de réprimer les défenseurs des droits de l'Homme qui critiquent leurs activités, et en tout cas, ne pas encourager cette répression.

L. Murat, volontaire à Managua

Le 17 février dernier le CENIDH reçoit une plainte de la Señora Romero accusant les autorités judiciaires d'exercer une pression injustifiée sur sa personne en réponse à ses activités de promotion et de défense des droits de l'Homme. A la suite de sa participation à une manifestation contre l'installation d'une compagnie minière (B2GOLD) et de l'inscription sur le mur de la compagnie du message «Nous ne voulons pas de la compagnie minière B2GOLD», la Señora Romero a reçu une citation à comparaitre devant un tribunal local.
Ce qui retient l'attention dans cette affaire, c'est la diligence des autorités judiciaires à poursuivre pénalement la Señora Romero, alors que dans d'autres affaires concernant des faits beaucoup plus graves, les victimes attendent des mois avant de pouvoir se faire entendre devant la justice. Le CENIDH considère que les faits reprochés sont clairement en lien avec les activités de défenseur des droits de l'Homme de la Señora Romero et plus particulièrement sa participation à cette manifestation. De plus, le CENIDH considère que l'Etat a, dans cette affaire, délibérément fait obstacle au droit des citoyens de défendre leurs droits à un environnement sain et salubre.



Rencontre du CENIDH avec Señora Romero. Photo: CENIDH

Lignes directrices de la Suisse concernant la protection des défenseurs des droits de l'homme



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

La Suisse protectrice des défenseurs des droits humains

La promotion et la protection des droits humains font partie des objectifs de politique extérieure de la Suisse. Dans cette perspective, le Département Fédéral des Affaires Etrangères a élaboré en 2013, à l'intention de ses représentations à l'étranger, un recueil rassemblant les lignes directrices de la Suisse concernant la protection des défenseurs des droits de l'Homme. Les recommandations émises peuvent inspirer les actions d'autres acteurs souhaitant participer à la protection des défenseurs des droits humains.
Des versions pdf de la brochure en français, allemand, espagnol et anglais sont disponibles sur le site de du DFAE:
http://www.eda.admin.ch/eda/en/home/topics/humri/humpol/mensch.html

L'accès à l'eau potable à Nouakchott


Nappe affleurante à la périphérie de Nouakchott. Photo: P. Carron

L'accès à l'eau est un droit élémentaire... et un rêve pour de très nombreuses personnes. C'est le cas en Mauritanie. Pauline, politologue, effectue un stage de 4 mois au sein de l'équipe du Projet Communautaire pour l'Accès à l'Eau de la Communauté Urbaine de Nouakchott (CUN) en Mauritanie. Cette affectation s'inscrit dans le cadre d'un projet de la Ville de Lausanne qui vise le financement d'infrastructures et la formation de techniciens mauritaniens et de représentants locaux en matière d'eau et d'assainissement. Avec la création de plusieurs outils de gestion de projet (manuel de procédures, cahier des charges, etc.) Pauline apporte un appui méthodologique et organisationnel à l'équipe locale. Elle nous fait part de ses observations.

Un accès très difficile dans la capitale mauritanienne

L'accès à l'or bleu est un problème majeur dans la Ville de Nouakchott, capitale de la Mauritanie. Les infrastructures qui permettent l'accès à l'eau manquent cruellement dans cette ville emblématique de l'état d'urgence auxquelles font face les grandes villes africaines – et les grandes villes dites du Sud en général-: la population et l'urbanisation croissent à un rythme effréné et le gouvernement est extrêmement faible de par le manque de ressources financières, et dans le cas de la Mauritanie, de par la jeunesse de ce pays libéré de la colonisation en 1960 seulement dont 60% de la population a moins de 24 ans.

Dans la capitale, où réside plus d'un million d'habitants (soit un tiers de la population mauritanienne), le réseau d'eau potable ne couvre qu'environ 30% de la population. Le réseau d'assainissement est, quant à lui, quasiment inexistant. Concrètement, deux tiers de la population de Nouakchott n'ont donc pas d'eau en ouvrant leur robinet, et presque tout le monde doit effectuer la vidange de sa propre fosse septique.

De plus, la ville se retrouve deux mois par année, d'août à septembre, complètement paralysée par l'hivernage: il pleut sans cesse, et aucun système d'évacuation des eaux de pluie n'a été mis en place. Les habitants disent ici qu'il pleut chaque année un peu plus. Cette situation est d'autant moins acceptée par la population qu'elle révèle l'inefficacité évidente des autorités face à une situation catastrophique.

En période d'hivernage, dans plusieurs quartiers, les habitants, après avoir entassé leurs meubles les uns sur les autres, doivent tout simplement quitter leur maison. Les maladies liées à cette situation touchent également chaque année de plus en plus d'enfants.

Des raisons multiples

Nouakchott est une ville très jeune: elle a été construite de toute pièce au moment de l'indépendance, en 1960. Elle ne comptait alors que… 6'000 habitants alors que les estimations de sa population actuelle varient entre 1 et 1,5 mio ! De ce fait, ses autorités sont fragiles et les coups d'état se sont succédés. Le dernier en date a mis en place le Président actuel, et de nombreux Nouakchottois affirment encore attendre le prochain…

La planification et la vision à long terme ne sont pas des éléments ancrés dans cette culture qui par de nombreux aspects, tient encore beaucoup du nomadisme. Dans les faits, il ne paraît pas toujours évident aux autorités de comprendre pourquoi il est nécessaire de travailler sur le long terme.

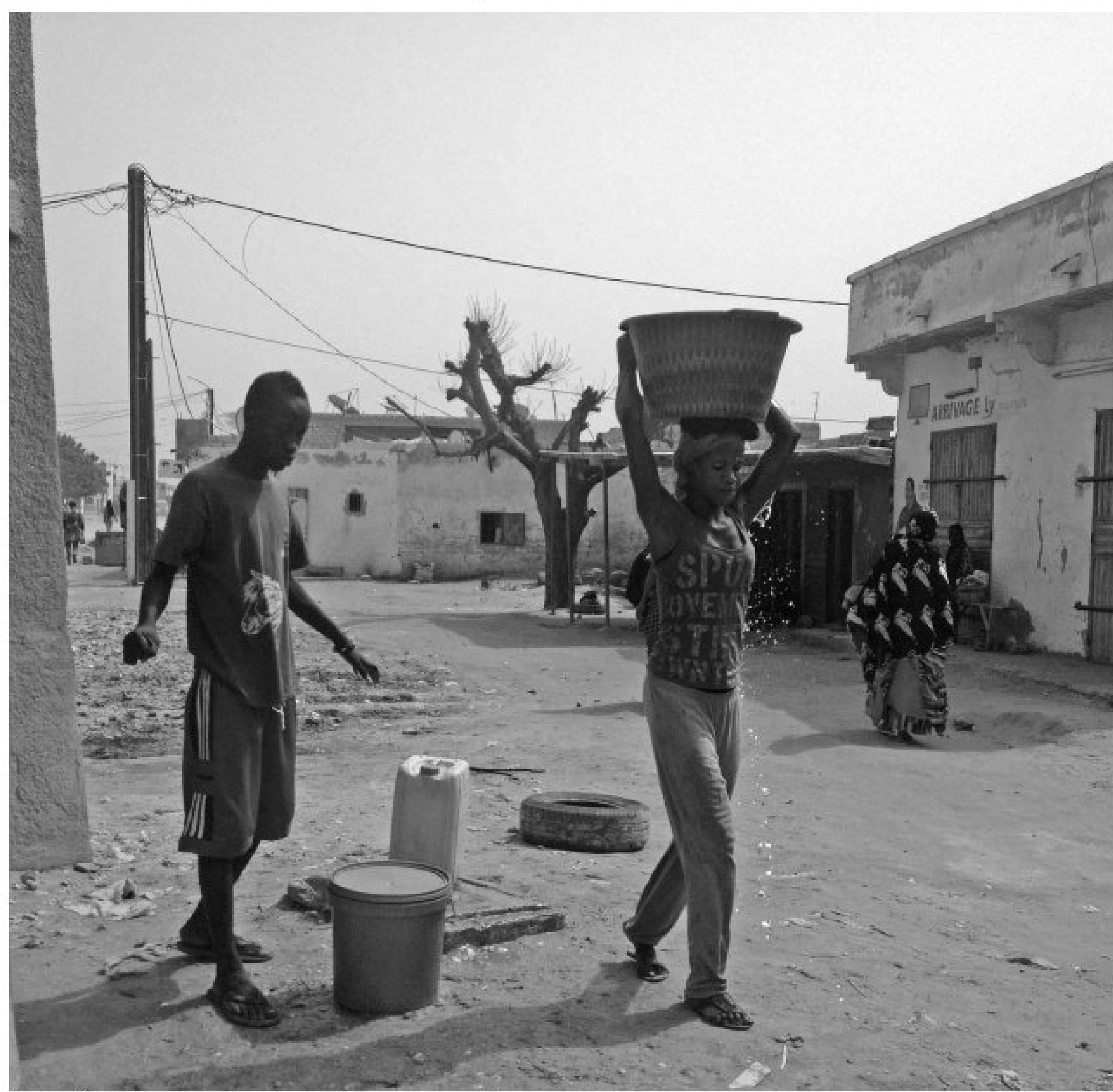
L'espoir d'une vie meilleure dans la capitale accentue l'urbanisation massive et ainsi les problèmes de vision à long terme d'une politique d'approvisionnement en eau et en assainissement liquide de la ville. Un nombre de personnes toujours plus important continue de venir peupler les kébbés – les quartiers périphériques les plus précaires – là où l'accès à l'eau et à l'assainissement sont les plus ardus.

Un manque d'infrastructures, pas un manque d'eau

Depuis 2011, il n'y a plus de pénurie d'eau à Nouakchott: en effet, la construction d'une canalisation menant du fleuve Sénégal à Nouakchott (d'une longueur de plus de 200 km et d'un coût extrêmement élevée financé par les pays arabes notamment) permet à la ville de Nouakchott de ne plus craindre un manque d'eau.

Pourtant, la construction de cette canalisation n'a pas été accompagnée d'amélioration des infrastructures de distribution d'eau. Le réseau d'eau actuel n'a pas réussi à absorber toute cette nouvelle eau: trop vieux, trop petit, trop fragile. Pour ces raisons, l'eau est présente dans la ville mais ne peut pas être amenée jusqu'aux ménages, du fait du manque d'infrastructures. Une amélioration du réseau d'eau est en cours, mais sa réalisation est très lente et ne permet pas à la population d'avoir un accès rapide et efficace à l'eau. Certains quartiers, qui étaient auparavant reliés au réseau d'eau, ne le sont plus depuis deux ans: le réseau étant tellement vieux, il a explosé par endroits et a engendré de telles inondations que les robinets ont été fermés en attendant une rénovation qui se fait toujours attendre…

Charretiers attendant leur tour au point d'eau. Photo: P. Carron



Une femme vient chercher l'eau. Photo: P. Carron



Charretier traversant les inondations en période d'hivernage. Photo: P. Carron

Les plus aisés, les mieux lotis

Cette situation n'est évidemment pas la même pour tout le monde. Dans les quartiers les plus riches, dans lesquels vivent la plupart des toubabs – les blancs expatriés – et les Mauritaniens les plus aisés, les maisons sont reliées au réseau. Dans ces quartiers les jardiniers passent parfois plusieurs fois par jour pour arroser le jardin, le climat étant plus qu'aride... Ces jardiniers doivent être chaque jour plus interloqués par la quantité d'eau que les riches utilisent dans leurs jardins au lieu de la distribuer aux personnes qui vivent dans des abris de fortune en face de chez eux.

Un partage des responsabilités très floues

De nombreuses organisations et structures interviennent ou sont censées intervenir en matière d'eau à Nouakchott, ce qui rend la situation très complexe. La législation en la matière est très peu claire et aucun des acteurs ne se sent véritablement responsable. La Société Nationale de l'eau (SNDE) est le bras opérationnel du Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement en matière de construction du réseau d'eau. Il s'agit donc de l'entité sensée s'occuper de l'approvisionnement en eau de la Ville. Dans le Code de l'eau, datant de 2005, l'accès à l'eau est un droit. Malheureusement, ce droit n'est pas réellement mis en œuvre. Dans la loi également, les communes ont la charge de la distribution de l'eau potable à la population. Pour compliquer encore les choses, les liens entre la Communauté Urbaine de Nouakchott (CUN), créée en 2001, et les communes, ne sont pas clairs, et aucune des entités ne sait réellement qui a la responsabilité en matière de distribution d'eau.
L'enchevêtrement des responsabilités entraîne une déresponsabilisation des organismes officiels, dont le Ministère de l'hydraulique qui compte sur les communes et les ONG pour d'améliorer les conditions de vie des habitants. Le manque d'état central se fait cruellement sentir et est à l'origine de nombre de dysfonctionnements.

Un partenariat mauritanien, français et suisse pour améliorer l'accès à l'eau des populations les plus précaires

Depuis 2009, la Communauté Urbaine de Nouakchott a établi un partenariat avec eauservice Lausanne et la Région Ile-de-France afin de conduire des projets en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement dans les quartiers les plus précaires de Nouakchott.

L'actuel Projet Communautaire pour l'accès à l'eau (PCAE), qui se déploie jusqu'à la fin de l'année 2014 et se concentre les deux quartiers de Riadh et el Mina, contient plusieurs axes autour desquels s'articulent les activités suivantes: la construction de 50 km de réseau, la formation et la sensibilisation de charretiers qui distribuent l'eau, la construction de latrines prototypes dans des familles, le recensement des points d'eau de la Ville de Nouakchott notamment.

Ces activités sont centrales et très appréciées des populations qui en bénéficient. Elles étaient néanmoins pensées dans une optique de projet et donc limitées dans le temps. Depuis le mois de décembre 2013, la CUN a créé un Service de l'environnement, afin d'ancrer ses activités en matière d'eau et d'assainissement dans le long terme. Il s'agit d'une évolution importante pour la CUN, qui est une administration encore très jeune et ne s'appuie sur aucune stratégie existante. Pour cette raison, je suis à Nouakchott afin de développer les activités eau et assainissement de la CUN sur le long terme. La tâche est ardue, mais tellement intéressante !

P. Carron, stagiaire partenariat eauservice
Ville de lausanne /Eirene Suisse

Rwanda

20 après le génocide, la réconciliation est-elle possible ?

Pour la vingtième année consécutive, le monde a commémoré en avril le génocide le plus intense de l'Histoire du XXe siècle: en quelques jours d'été 1994, des centaines de milliers de personnes ont été massacrées, une par une, l'une après l'autre. Pour les Rwandais particulièrement, le mot «génocide» n'est pas qu'une abstraction: c'est un père qui tue ses enfants, une femme qui dénonce son mari aux milices de la mort, un voisin qui lève sa machette contre ceux auprès de qui il a vécu toute sa vie. Comment peut faire, aujourd'hui, un rescapé lorsqu'un ancien bourreau sortant de prison revient habiter à 100 mètres de chez lui? Est-ce qu'ils vont pouvoir vivre ensemble, sur cette même colline? C'est une réalité, un enjeu quotidien au Rwanda.



Projet de thérapie sociale. Photo: AMI



M.L. de Gonzague et J.P. Bizimana. Photo: M. Groba

20 ans après, les blessures et la douleur sont encore vives, les tensions ethniques existent toujours et le tissu social reste profondément déchiré. Il faut savoir qu'au Rwanda, encore aujourd'hui, il est difficile de pouvoir parler ouvertement du génocide. Et pourtant, si les violences ne sont presque plus visibles sur la place publique, cela ne veut pas dire pour autant qu'elles ont disparues. Certaines personnes se font violence pour enfouir la peur, la tristesse, la colère et la haine, des sentiments de vengeance ou de culpabilité au plus profond d'elles-mêmes. Des études révèlent une importante prévalence des symptômes du stress post-traumatique et conclut que près de 30% des Rwandais souffrent de traumatisme, 50% de dépression et près d'une personne sur cinq d'alcoolisme et d'abus de drogue. Loin des médias, les individus n'arrivant plus à contenir leurs émotions ne parviennent à s'exprimer qu'en se retournant contre leurs proches: les violences conjugales, familiales et intra-communautaires sont en augmentation, particulièrement durant ces périodes de commémoration.

Et pourtant, 20 ans après, de gros efforts sont mis en œuvre pour prendre en charge ces symptômes de stress post-traumatique et restaurer les relations sociales. Si les autorités rwandaises ont une réelle volonté politique de lutter contre les conséquences du génocide, les associations de la société civile offrent une complémentarité concrète sur le terrain. C'est le cas, par exemple, de l'Association Modeste et Innocent (AMI) dont le coordinateur, Jean-Baptiste Bizimana, est récemment venu présenter le travail lors d'une conférence organisée par l'Initiative de Genève pour la Paix dans les Grands Lacs, la COTMEC et Eirene Suisse.

Le travail de l'AMI consiste à rassembler des groupes antagonistes et créer les conditions leur permettant de dialoguer, de s'exprimer et de s'écouter mutuellement. Souvent, c'est dans ce cadre protecteur, au sein de la communauté, que la parole se libère, que les tensions peuvent enfin s'exprimer sans violence. Par une confrontation saine, les groupes parviennent à se soigner et à soigner les individus qui les composent, leur permettant ainsi de reconstruire ensemble leur vie. Et les résultats sont probants!

«En écoutant tout le monde, on a entendu qu'il y avait un besoin sincère de pardon: de pouvoir sincèrement pardonner ou être pardonné. Ils ont besoin d'une authentique réconciliation», rapporte M. Bizimana.
Un discours qui semblait choquer certaines personnes présentes dans la salle. (...). Il explique que: *«dans la diaspora, les gens ont figé leur regard sur ce qui se passe au pays d'après ce qu'ils y ont vu avant de partir. Mais, sur place, les gens partagent la douleur et la précarité de la vie. Ils ont été contraints d'avancer, de chercher des solutions pour vivre malgré tout. Les choses et les mentalités évoluent beaucoup plus rapidement là-bas»*.

M. Bizimana conclut: *«Je ne sais pas pourquoi, au Rwanda, la réconciliation est possible à peine vingt ans après le génocide, alors que dans les Balkans ou en Arménie, les gens n'y parviennent pas. Peut-être parce que, au Rwanda, «**vivre**», c'est «**vivre avec**»». Il ne faut pas oublier le passé, au nom du «**plus jamais ça**», mais il faut en tirer les leçons, se tourner vers le futur et avancer. Et, surtout, avancer ensemble»*.

P. Matthey

Article paru dans la Fribune, avril 2014

Quand vous payez votre cotisation, vous soutenez nos actions !

Fête de la musique



Stand en 2011. Photo: B. Faidutti Lueber

Hourra !!! Les 20, 21 et 22 juin

EIRENE SUISSE tient à nouveau un stand à la fête de la musique à Genève

Il s'agit là d'un moment festif et une opportunité pour notre association de récolter des fonds. Venez nombreux faire la fête avec nous! Amenez vos amis, votre belle-mère et votre perroquet !

Nous recherchons des BENEVOLES pour nous aider sur le stand à vendre de la bière du Père Jakob, nos fameux samosas maison et des fajitas en plein centre névralgique de la fête: au Parc des Bastions, au pied du mur des Réformateurs.

Nous avons besoin de vous.

Merci de vous annoncer au 022 321 85 56 ou d'envoyer un mail à **faycal.boulafraou@eirenesuisse.ch** A bientôt !!

Départ

Oskar, spécialiste en environnement, effectue 9 mois de service civil au sein de l'organisation de protection de l'environnement nicaraguayenne FUNDAR (Fundación de los Amigos del Rio San Juan). Basé à León, il va contribuer au développement du respect de la nature chez les jeunes de différentes écoles de la région en organisant avec eux des activités récréatives et créatrices, théâtrales et musicales. Cette affectation s'inscrit dans un souci de développer l'éducation environnementale chez les jeunes afin de les préparer aux conséquences du changement climatique.



Votre partenaire pour les projets de développement

25 ans de la FEDEVACO, nous cherchons des bénévoles

L'organisation faîtière des ONGs vaudoises, la Fédération Vaudoise de Coopération (FEDEVACO), fête ses 25 ans d'existence les **12 et 13 septembre 2014** à la Halle CFF de Morges. La section vaudoise d'Eirene Suisse fait partie des 42 associations membres et tiendra un stand le samedi 13 septembre, de 13h à tard ! Nous faisons donc appel à votre aide pour servir de délicieuses empanadas !

Inscrivez-vous sans plus attendre auprès de Julien Nicolet: **junicolet@hotmail.com.**

Un grand merci pour votre soutien !



Eirene Suisse
Bd Pont d'Arve 16
1205 Genève
Tél: 022 321 85 56

www.eirenesuisse.ch
info@eirenesuisse.ch
Cotisation annuelle: Frs 50.-
CCP: Eirene Suisse Genève 23-5046-2

Journal adressé aux membres de l'Association Eirene Suisse ainsi que sur abonnement

Abonnement: **Pour nous aider à couvrir nos frais de production l'abonnement passe à Frs 20.- 4 parutions par an**
Abonnement de soutien: Frs 50.-

Rédaction: B. Faidutti Lueber

Ont participé **Textes**: B. Faidutti Lueber, P. Eger, L. Murat, P. Carron, P. Matthey, J. Nicolet
Photos: CENIDH, P. Eger, P. Carron, M. Groba Gomes, AMI, B. Faidutti Lueber
Relecture: M. Groba Gomes

Imprimerie: Rapidoffset, Le Locle

Maquette: Atelier Diaphane, La Chaux-de-Fonds